

# GUIDE DES AIDES en faveur des créateurs-repreneurs

Edition 2020

■ Aides à la  
structuration  
de projet

## AIDES FINANCIERES

■ Aides  
territoriales

■ Demandeurs  
d'emploi  
■ Jeunes

■ Porteurs  
de projet



# “AVEC MA CMA, JE PRÉPARE MON PROJET DE CRÉATION/REPRISE À LA CARTE”

## PARCOURS CRÉATEUR

**5 PACKS** à la carte en présentiel et/ou en distanciel



Pack  
**Micro**



Pack  
**Les essentiels**



Pack  
**Commercial**



Pack  
**Gestion**



Pack  
**Premium**

Avec  
le réseau des **CMA**,  
l'Artisanat a de l'avenir



Le projet « Refonte de l'offre globale de services » est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

>> [www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)

**CMA Loiret**



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**LOIRET**

# • Préambule •

Le présent dossier a pour objet de présenter les différentes aides en fonction de la typologie du porteur de projet et/ou du projet en lui-même.

Les spécifications et la conception des aides décrites dans ce document sont susceptibles de modifications sans préavis, nous vous conseillons, par conséquent, de vous rapprocher du Service Economique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre et pour réaliser le dossier le cas échéant.

## ■ SOMMAIRE

▪ Aides aux demandeurs d'emploi	Page 4
▪ Aides aux jeunes	Page 5
▪ Aides aux autres publics	Page 6
▪ Aides financières	Page 6
▪ Aides à la structuration de projet	Page 7
▪ Aides territoriales	Page 8

# • Aides aux demandeurs d'emploi •

Être indemnisé par Pôle Emploi,

Non indemnisé, mais inscrit depuis 6 mois au cours des 18 derniers mois.

## ACRE

**Exonération partielle des cotisations sociales** du dirigeant sur la 1<sup>ère</sup> année.

### > Procédure

#### Micro-entreprise

Déposer le document CERFA auprès de votre CFE en même temps que votre dossier d'immatriculation (et au plus tard dans les 45 jours qui suivent).

**Entreprise au réel** : automatique

**CMA Loiret**  
Centre de Formalités des Entreprises  
☎ 02 38 68 08 68

## PASS CREATION

**Prêt personnel à taux 0**, de 1 000 € à 8 000 € maximum (sans garantie ni caution)

### > Pré-requis

Obtenir un prêt bancaire classique.

### > Procédure

Elaborer votre dossier de demande auprès de votre CMA, (2 mois avant votre immatriculation).  
Passage en comité d'agrément.

**CMA Loiret • Service économique**  
☎ 02 38 62 99 97

## FONDS D'AMORCAGE TPE

**Prêt professionnel à taux 0**, de 2 000 € maximum (sans garantie ni caution)

### > Pré-requis

Obtenir un prêt bancaire classique.

### > Procédure

Se rapprocher de Centre Actif pour vérifier votre éligibilité.

**Centre Actif • ☎ 02 38 72 55 07**

## ARCE

**Maintien ou liquidation des droits sociaux**

### > Pré-requis

Être indemnisé par Pôle Emploi.

### > Procédure

Se rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi.

# • Aides aux jeunes •

Avoir moins de 26 ans

Moins de 30 ans (en situation de handicap)

## CAP JEUNES

**Subvention,**  
de 2 000 € à 3 000 € maximum

### > Pré-requis

Obtenir un prêt bancaire classique.

### > Procédure

Se rapprocher de Centre Actif pour vérifier votre éligibilité.  
Passage en comité d'agrément.

**Centre Actif • ☎ 02 38 72 55 07**

## PASS CREATION

**Prêt personnel à taux 0,** de 1 000 € à 8 000 € maximum (sans garantie ni caution)

### > Pré-requis

Obtenir un prêt bancaire classique.

### > Procédure

Se rapprocher de la CMA Loiret.  
Passage en comité d'agrément.

**CMA Loiret • Service économique**  
**☎ 02 38 62 99 97**

# • Aides autres publics •

Salarié reprenant son entreprise en liquidation judiciaire

Créateur/repreneur en situation de handicap

## ACRE

Exonération partielle des cotisations sociales du dirigeant sur la 1<sup>ère</sup> année.

### > Pré-requis

Reprendre l'entreprise en liquidation judiciaire dans laquelle vous travaillez.

### > Procédure

Déposer le document CERFA auprès de votre CFE en même temps que votre dossier d'immatriculation (et au plus tard dans les 45 jours qui suivent).

CMA Loiret  
Centre de Formalités des Entreprises  
☎ 02 38 68 08 68

## AGEFIPH

Subvention de 5 000 € maximum

### > Pré-requis

Personnes en situation de handicap (et demandeurs d'emploi).  
Apport personnel minimum de 1 500 €.

### > Procédure

Avant le début d'activité, prendre un RDV auprès de votre conseiller CAP Emploi.  
Remplir un dossier « demande de subvention » et le remettre à l'AGEFIPH de la région.

AGEFIPH Centre ☎ 08 11 37 38 39

“

**En 2 jours j'ai appris à mettre en place une stratégie commerciale adaptée à mon positionnement sur le marché !**

Pour développer mon entreprise nouvellement créée et trouver des clients j'ai appris à analyser la concurrence, définir un plan marketing et aussi mettre en place les outils adaptés pour prospecter et valoriser mes offres... ”

**Gabriel a suivi le pack commercial du parcours créateur**



“

**En 3h30 j'ai pu choisir le meilleur statut pour mon entreprise en ayant toutes les cartes en main !**

Je me suis formée pour que ma passion devienne mon métier. Pour créer mon entreprise il a fallu aussi que j'apprenne ce qu'est un statut, les différents critères de choix, les formes juridiques, les régimes fiscaux et sociaux ou encore les régimes de protection sociale. ”

**Sabine a suivi le pack les essentiels du parcours créateur**



“

**Au cours d'un atelier collectif j'ai découvert comment trouver des financements et des aides pour mon activité.**

J'ai eu l'opportunité de reprendre une entreprise artisanale avec sa clientèle, ses locaux, ses équipements... Il m'a fallu définir mon plan de financement pour trouver l'équilibre financier de mon entreprise et connaître les différents dispositifs d'aides. ”

**Fabrice a suivi le pack gestion du parcours créateur**



# • Aides financières •

Destinées à structurer financièrement le projet de création ou de reprise

## INITIATIVE LOIRET

**Prêt personnel à taux 0**, de 15 000 € maximum en création et 30 000 € en reprise (sans garantie ni caution)

### > Pré-requis

Obtenir un prêt bancaire classique.

### > Complément d'informations lié au dispositif

Le montant de l'aide est limité à 30 % des besoins de démarrage et ne peut être supérieur au montant du crédit bancaire.

Si accord, remboursement sur une durée de 2 à 5 ans (annuités trimestrielles constantes).

### > Procédure

Elaborer votre dossier de demande auprès de votre CMA, (2 mois avant votre immatriculation).  
Passage en comité d'agrément.

**CMA du Loiret • Service économique**  
☎ 02 38 62 99 97

## CAP ARTISANAT Création - Reprise

**Aide de 5 000 € à 40 000 €**  
(jusqu'à 10 000 € en subvention, le solde en avance remboursable sans intérêt ni garantie)

### > Pré-requis

- Créer ou reprendre une entreprise dans l'alimentaire, l'éco-construction, la production ou les métiers d'art.
- Obtenir un prêt bancaire classique (au moins 20 % du plan de financement).
- Disposer d'un apport minimum de 5 000 €.

### > Complément d'information lié au dispositif

Le montant de l'aide est limité à 40 % des investissements corporels, représentant au minimum 12 500 €.

### > Procédure

Elaborer votre dossier de demande auprès de votre CMA, qui doit le déposer complet dans les 6 mois maximum suivant votre immatriculation.

**CMA Loiret • Service économique**  
☎ 02 38 62 99 97

# • Aides à la structuration de projet •

## GARANTIR VOTRE PROJET

Des structures pour se porter garant de votre prêt.

### > Procédure

Contactez les organismes de caution mutuelle, ou en parler avec votre banque pour vérifier votre éligibilité.

**Sécuriser le prêt bancaire,  
pour limiter le risque personnel**  
(garantir un prêt de 5 000 € à 100 000 €)

**Centre Actif ☎ 02 38 72 55 07**

**FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes), FAG**

**SIAGI ☎ 02 38 54 09 57**

**SOCAMA • Votre conseiller Banque Populaire**

**☎ 09 84 98 98 98**

**OSEO-BPI ☎ 02 38 22 84 66**

## TESTER LE PROJET

Permet à un porteur de projet de tester en grandeur réelle, sur une période limitée dans le temps, une nouvelle activité sans prise de risques, AVANT de procéder à la création d'entreprise.

### > Procédure

Se rapprocher de la Couveuse d'entreprises pour vérifier votre éligibilité.

**Faire vivre son projet avant de s'immatriculer**

**Couveuse d'entreprises (PES 45)**

**☎ 02 38 24 18 32**

## DOMICILIER VOTRE ENTREPRISE

Mise à disposition de locaux (bureaux/ateliers) spécialement dédiés aux créateurs.

Une structure à Pithiviers et quatre sites sur l'agglomération orléanaise (Orléans-La-Source, St-Jean-de-la-Ruelle, St-Jean-de-Braye et Olivet).

### > Procédure

Visitez les locaux.

Réaliser un dossier de présentation, pour le comité d'attribution des locaux.

**Bénéficiaire de bureaux ou d'espaces de travail**

**Orléans Pépinières • Sylvie GIMENO**

**☎ 02 38 69 80 70**

**Pépinières Pithiviers • Elodie MICHE**

**☎ 02 38 77 89 40**

## ZONES URBAINES SENSIBLES

Afin de favoriser l'implantation et le maintien de commerces de proximité et de services marchands dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville, des exonérations peuvent avoir lieu (Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe foncière sur les Propriétés Bâties).

Pour tout renseignement : votre centre des impôts / [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### > Quartiers concernés

VILLE	QUARTIERS PRIORITAIRES
<b>Châlette-sur-Loing</b>	Vésine, Le Plateau, Le Bourg - Chautemps
<b>Montargis</b>	La Chaussée, Le Plateau, Le Bourg - Chautemps
<b>Villemandeur</b>	Le plateau
<b>Sully-sur-Loire</b>	Le Hameau
<b>Gien</b>	Montoire, Champ de La ville
<b>Pithiviers</b>	Quartiers Nord, Saint Aignan
<b>Orléans</b>	Dauphine, La Source, Argonne, Blossières
<b>St-Jean-de-la-Ruelle</b>	Les Chaises, Les Trois Fontaines
<b>St-Jean-de-Braye</b>	Pont Bordeaux
<b>Fleury-les-Aubrais</b>	Le Clos de la Grande Salle, Andrillons/Ormes du mail, Lignerolles

## AIDES TPE

Votre intercommunalité peut avoir voté une aide (< 5000 €) aux entreprises. Vérifiez votre éligibilité au près de votre communauté de communes, d'agglomération ou métropole.



**POUR PROFITER DES SERVICES DE LA CMA,**  
questionnez-la sur tous les sujets qui vous concernent...



CRÉER / REPRENDRE  
SON ENTREPRISE



DÉVELOPPER  
SON ENTREPRISE



SE FORMER



APPRENTISSAGE



TRANSMETTRE  
SON ENTREPRISE

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, 1<sup>ER</sup> RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES LOIRÉTAINES

> Tous nos produits & services sur [www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)



PARCOURS  
CRÉATEUR



[e-formation.artisanat.fr](http://e-formation.artisanat.fr)

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES EN LIGNE



## FORMATIONS



20  
20

en ligne  
OU  
en présentiel

► FORMATIONS COURTES ► QUALIFIANTES ► DIPLOMANTES ► CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

**DES FORMATIONS  
VRAIMENT EFFICACES**

**FORCÉMENT,  
ÇA REDONNE LE SOURIRE**



Programme de formation  
consultable sur



[www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)



[www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)

La Chambre de Métiers et de l'artisanat Loiret accompagne les porteurs de projet, les créateurs-repreneurs et les artisans à chaque étape de leur vie professionnelle.

Elle assure des missions de proximité : information, aide aux démarches juridiques, fiscales et sociales, conseils personnalisés, formation... offrant ainsi à l'entreprise les meilleures conditions de préparation, de démarrage et de développement.



#### **CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT LOIRET**

28 rue du Faubourg Bourgogne • CS 22249 • 45012 ORLEANS CEDEX 1  
Tél. 02 38 68 08 68 • fax 02 38 54 66 76  
accueil@cma-loiret.fr

- > Agence de Montargis  
6 rue de Vaublanc • 45200 MONTARGIS • Tél. 02 38 68 08 68
- > Agence de Pithiviers  
1 bis rue du Faubourg d'Orléans • 45300 PITHIVIERS • Tél. 02 38 77 89 42
- > Agence de Gien  
49 avenue de Chantemerle • 45500 GIEN • Tél. 02 38 68 08 68
- > Institut des Métiers et de l'Artisanat  
44 rue du Faubourg Bourgogne • 45000 ORLEANS • Tél. 02 38 68 08 68
- > Centre de Formation d'Apprentis  
5 rue Charles Péguy • BP 1927 • 45009 ORLEANS CEDEX 1 • Tél. 02 38 62 75 29

Retrouvez-nous sur [www.cma45.fr](http://www.cma45.fr) ou contactez-nous au 02 38 68 08 68